

Le 29 février 2024, le Conseil Municipal était convoqué pour une réunion budgétaire, avec le vte des comptes administratifs 2023 et les budgets prévisionnels 2024, pour la commune, le service de l'eau et la gestion du lotissement des balcons d'Apcher.

1/ Compte administratif 2023 pour la commune :

En fonctionnement :

Dépenses totales : 236 916.49€

- Charges de gestion courante : 96 033.18€
(Eau, énergies, carburant, combustible, fournitures entretien/ petit équipement/voirie/administrative, vêtements de travail)
- Services extérieurs : 44 226.11 €
(Entretien terrain/bâtiments/voirie/réseaux/bois et forêt/matériel/maintenance/ assurance des biens/documentation générale)
- Autres services extérieurs : 11 857.90 €
(Annonces et insertion/honoraires/fête et cérémonie/frais de déplacement/affranchissement/télécommunication/cotisations diverses/frais de gardiennage forêt)
- Impôt et taxes : 9 598€
(taxe foncière/taxe de d'habitation pour les gîtes ruraux)
- Charges de personnel : 89 649.25 €
(salaires/cotisations/médecine du travail)
- Atténuation de produits : 4 208 €(correspond à deux exercices)
(redevance pollution origine domestique /prélèvement de la ressource en eau)
- Autres charges de gestion courantes : 43 .49.45 €
(indemnités et cotisations des élus/participation au service incendie du département/participations aux charges collectives services et compétences communautés de communes/ adhésion divers syndicats voirie, mixte du Puy Mary, cantal ingénierie/versement subvention au budget de la régie d'eau 15 489€/subventions à divers associations 2 267.50€)
- Charges financières (intérêts) : 580.07€
- Charges exceptionnelles (remb trop perçu dotation 2021) : 2027 €
- Amortissement réseaux divers : 1029.50 €

Recettes totales : 236 173.25 €

- Atténuations de charges : 4 008.79€
(remboursement de frais de personnel par la communauté de communes pour l'entretien technique de l'assainissement par l'employé communal)
- Produit de services et domaine : 35 422.17€
(vente bois/redevance occupation domaine public edf, teleciom/taxe de pâturage, prise de bête à l'estive de la CUMINE 31 589 €/location diverse, terrains communaux/remb frais par locataires, ordures ménagères ect..)
- Impôt et taxes : 96 325 €
(part communale de votre taxe foncière 77 470 €/Fond de péréquation/taxes additionnelle droits de mutation prélevés sur les ventes de maison et foncier 16 205€)
- Dotations/participation de l'Etat : 114 769.51€

(dotation forfaitaire 59 774€/dotation de solidarité rurale 20215€/dotation aux élus locaux 6 276€/FCTVA sur travaux entretien logement 2022 8 839.43€/autre participation au titre de la biodiversité 3 000€/compensation exonération taxe foncière pour certains administrés 9 955€/autres contributions mesures agroenvironnementales territoriales perçues pour l'engagement d'une partie de l'estive communale de la Cumine au titre de la PAC 6 401.08€)

- Autres produits gestion courante : 41 113.67^e
(revenu des immeubles logements/gîtes ruraux/baux ruraux 25 333.36/vente divers produits gentiane + forfait chauffage gîtes ruraux 15 780.31€)
- Parts sociales : 8.51€
- Produits exceptionnels : 4525.60€
(remb Groupama sinistre cloches église/participation de la Paroisse sur facture battants coches)

Excédent de fonctionnement 2023 : 59 256.76€

En investissement :

Dépenses totales : 66 520.24€

Capital des emprunts : 14 935.16€

Ecriture comptable sur reprise de matériel : 1 000€

Achat extincteurs gîtes ruraux : 199.20^e

Electroménager Appartement étage mairie : 1 049.70€

Plantation haies estive cumine : 6 641.88€

(Achat plan/préparation du sol/achat géotextile/achat clôture)

Achat sonnette pour accessibilité ; 119.88^e

Achat tondeuse : 973.75€

Travaux remise à neuf appartement étage mairie : 41 420.67€

(Peinture/revêtement sol, aménagement cuisine, 2 portes extérieures sur le bâtiment mairie/électricité)

Recettes totales : 13 464.80€

Amortissement divers réseaux : 1029.54€

Acompte Aides région plantation de haie Cumine : 2 430 €

FCTVA sur invest 2022 : 6 635.96 e

Acompte DETR (aide Etat) sur travaux logement communal : 3 369.30 €

Déficit d'investissement 2023 : - 53 055.44 e

Après reprise des résultats de clôture antérieurs (2022) et de 2023,
Il est reporté sur le budget prévisionnel 2024 :

Recettes de fonctionnement : 76 808.93€

Dépenses d'investissement : 30 439.67€

Recette d'investissement : 135 654.21 €

Budget prévisionnel de fonctionnement commune 2024 :

il s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 368 158.93 €. Les prévisions sont établies sur la base des dépenses et recettes de 2023.

Les postes énergies ont été augmentés sensiblement.

Il permet dégager 124 750 € à virer sur la section recettes d'investissement 2024.

Budget prévisionnel d'investissement 2024 :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 490 369.03€

Les dépenses pour projets à venir :

- . Travaux entretien Eglise 64 700€
- Aide DRAC 12 093€ - Aide département à venir environ 12 000€ estimés
- . Voirie 2024 : Route du Bourg au Vielmur 200 577 € TTC
 - Parking au Bourg 47 209.80 € TTC
 - Maîtrise d'œuvre 7 800.06 € TTC
- Aide DETR (Etat) à venir + amendes de police (Conseil Départemental) environ 72 000 € estimés
- . Construction abri matériel 42 000€ (Aide Département 10 000€)
- . Aménagement points d'eau + passage canadien+ reprise corral 40 000 €
- Aide région à venir environ 24 500€ estimés
- . Travaux logements étage mairie 23 011.50 € Aide Département 7 862 €
- . Reprises concessions cimetière 3 500€ - Adressage postale 5 000 € - Accessibilité 1 350€
- . Achats divers : mobilier voirie 1 500 € - mobilier/électroménager Gîtes ruraux 1 500€ - petit Matériel. 2 500€ - matériel/mobilier mairie 3850€.
- . Electrification/réseaux 780€

En dépenses financières :

Déficit d'investissement reporté de 2023 : -30 439.67€ - Capital des emprunts 13 850€ - provisions pour les cautions 800€

Les recettes d'investissements :

Les recettes : Réserves prélevées sur l'excédent de fonctionnement 2023 pour couvrir le déficit de clôture 2023 et le déficit d'investissement 2023 : 135 654.21€ - versement de la section de fonctionnement 2024 : 124 750 € - cautions encaissées 800€ – fctva sur travaux 2022 : 8 500€ – amortissements : 277€ - Subventions acquises : construction bâtiment matériel : 10 000€ - aide plantations haies cumines : 5 670€ - solde DETR travaux logement étage mairie : 7 862€.

En attendant les décisions d'attribution de diverses subventions (voirie-Cumine-travaux entretien église) le budget est équilibré par la prévision d'un emprunt à hauteur de 196 855.82€

Pour le budget de l'eau :

Pour l'exercice 2023,

Dépenses fonctionnement : 36 564.07€

Achat d'eau village d'Apcher -EDF châteaux d'eau – Entretien/réparation réseaux 3 673.30€ Analyses eaux 1 233.42€ - Versement à l'Agence de l'eau 4 475€ (deux exercices) - Intérêts d'emprunt 5 570.72 € - Amortissement 19 891€.

Recettes de fonctionnement : 41 809.24€

Vente d'eau 7 772.73€ - Encaissement redevance Adour/Garonne 2 105.73 – location de compteurs 10 705€ - subvention d'exploitation provenant du budget communal 15 489€ - fctva sur dépenses 2022 274.78€ - Amortissement 5 462€

Dépenses d'investissement : 24 206.35€
Amortissement 5 462€ - capital emprunt 18744.35€.

Recettes d'investissement : 24 637.08€
FCTVA 480.19€ - réserves prélevées sur excédent de fonctionnement 4 265.89 – amortissement 19 891€.

Pour le BP 2024

Le fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 41 503.37€
Le fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 27 077.16€

Les dépenses 2024 et recettes sont proposées en fonction des dépenses et recettes de l'exercice 2023. Il n'est pas prévu de gros travaux sur cet exercice.

Concernant le CA 2023 et le BP 2024 du lotissement, en 2023 il a été vendu 2 lots pour un montant de 20 328 €

Pour 2024, 2 lots sont en cours de vente

Sur les 7 lots proposés, 3 sont vendus, 2 sont en cours de vente et 2 restent à vendre.

Les Comptes Administratifs commune – Eau -Lotissement ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

L'affectation des résultats de clôtures 2023 au budget prévisionnel 2024 commune- Eau – Lotissement ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Les budgets prévisionnels 2024 commune – Eau – Lotissement ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

2/ Demande d'attribution de communaux (parcelle AI 114).

Il est exposé que cette parcelle est déjà louée par convention pluriannuelle et qu'elle ne peut faire l'objet d'une nouvelle attribution.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.